

Hopfenweg 21  
PF/CP 5775  
CH-3001 Bern  
T 031 370 21 11  
info@travailsuisse.ch  
www.travailsuisse.ch

DFJP  
Office fédéral de la justice  
Unité protection internationale  
des droits de l'homme  
Madame Cordelia Ehrich  
Bundesrain 20  
3003 Berne

[cordelia.ehrich@bj.admin.ch](mailto:cordelia.ehrich@bj.admin.ch)

Berne, le 30 octobre 2017

**Avant-projet de loi fédérale sur le soutien à l'institution nationale des droits de l'homme (LIDH)  
Consultation.**

Mesdames et Messieurs,

Nous vous remercions de nous permettre d'exprimer notre avis sur l'avant-projet de loi relatif à la création d'une institution nationale des droits de l'homme (LIDH) et c'est volontiers que nous vous le faisons parvenir.

**Commentaires**

Travail.Suisse, l'organisation faitière indépendante des travailleurs et travailleuses, soutient le projet de création d'une institution nationale des droits humains (INDH) dans son principe. La nécessité de poursuivre les activités engagées dans le cadre de l'actuel projet-pilote du Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH) s'inscrit dans une perspective tant nationale qu'internationale.

La création d'une institution nationale des droits humains avec une assise durable destinée à protéger ainsi qu'à promouvoir les droits humains est nécessaire pour garantir les droits de toutes et tous, mais également ceux des travailleurs et travailleuses. La Suisse s'est clairement déclarée en faveur de la création d'institutions nationales des droits humains dans le cadre des principes de Paris adoptés en 1993. Les questions relatives au respect des droits humains concernent tous les acteurs de la société civile

ainsi que les autorités. Les syndicats et les associations de défense des travailleurs et travailleuses peuvent notamment se référer au respect des droits humains pour garantir la protection des droits et des conditions de travail décent pour les travailleurs et travailleuses. Les droits humains forment ainsi un socle de protection et de garantie d'une certaine démocratie et prospérité économique.

Une des caractéristiques essentielle de l'INDH est son indépendance par rapport à l'Etat. Or, comme l'indique le rapport explicatif lui-même, il pourrait y avoir un risque de dépendance dans le choix de l'option du « statut quo + », dans la mesure où le financement de l'infrastructure dépend des hautes écoles et autres institutions du domaine des hautes écoles. L'option de l'institut éviterait donc toute dépendance de l'institution par rapport aux hautes écoles et autres institutions du domaine des hautes écoles concernées. Selon Travail.Suisse, étant donné que l'indépendance de l'institution constitue un aspect fondamental pour garantir son fonctionnement efficace, il faudrait s'assurer que l'option choisie pour la forme de l'institution corresponde le mieux à ce critère d'indépendance.

En vous remerciant de prendre en considération notre avis, nous vous adressons, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Adrian Wüthrich



Président

Hélène Agbémégnah



Responsable du dossier  
politique de migration